



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00843**

DE : **M. GARRISON (ESQUIMALT-SAANICH-SOOKE)**

DATE : **LE 31 OCTOBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE STÉPHANE DION**

Réponse du ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Tibet

TRADUCTION

RÉPONSE

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère canadienne et constituent une priorité de longue date dans le cadre de notre relation avec la Chine. Le Canada défend les droits de la personne et prend des positions fondées sur des principes à l'égard d'enjeux importants afin de promouvoir à l'échelle internationale la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit, des valeurs qui définissent notre pays.

Le Canada somme continuellement la Chine de respecter, de protéger et de promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association et la liberté de religion et de croyance de tous les citoyens chinois.

Le gouvernement du Canada continue notamment de surveiller de près la situation des droits de la personne au Tibet. Comme il l'a fait récemment lors de la première visite officielle du premier ministre en Chine, le Canada continuera de tenir des discussions franches avec ce pays au sujet des droits de la personne et de la primauté du droit, y compris la liberté de religion et la situation au Tibet. De plus, le Canada plaide constamment en faveur d'un dialogue constructif entre le gouvernement de la Chine et le dalaï-lama ou ses représentants afin de parvenir à une solution acceptable pour les deux parties.

Des hauts représentants de l'ambassade du Canada en Chine ont effectué plusieurs visites diplomatiques dans la Région autonome du Tibet (RAT).

En ce qui concerne le cas particulier de Gedhun Choekyi Nyima, le gouvernement du Canada a soulevé la question pour la première fois auprès des autorités chinoises en 1995. En 1998, l'ambassade du Canada à Beijing a remis aux autorités chinoises 1 000 cartes de fête provenant d'enfants canadiens adressées à Gedhun Choekyi Nyima.

Depuis, le Canada a régulièrement demandé à la Chine de fournir des renseignements sur l'endroit où se trouvent Gedhun Choekyi Nyima et ses parents, le niveau d'éducation que Gedhun a reçu et la date prévue de son retour avec ses parents. Le gouvernement de la Chine n'a pas répondu.

Le Canada a également demandé à la Chine de permettre au haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et au rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion et de croyance de rendre visite à Gedhun Choekyi Nyima.

Le 6 septembre 2015, après de nombreuses demandes de la communauté internationale et de militants tibétains, les autorités chinoises ont répondu que le panchen lama, alors âgé de 26 ans, vivait sous le contrôle de la Chine. « L'enfant désigné comme panchen lama fréquente l'école, vit une vie normale, en bonne santé, et ne souhaite pas être dérangé » a indiqué Norbu Dunzhub, membre du ministère du Front commun de la Région autonome du Tibet.

Le gouvernement du Canada continuera d'exhorter le gouvernement de la Chine à respecter les droits des personnes d'origine tibétaine et prendre des mesures pour améliorer la situation des droits de la personne dans les régions tibétaines.